



GAP Rencontre interprofessionnelle sur les violences intrafamiliales

C'est à l'amphithéâtre du pôle universitaire de Gap que s'est tenue cette rencontre autour du sujet des violences intrafamiliales (VIF). Organisée par les barreaux des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence, elle entre dans le cadre d'un temps de formation pour les avocats qui sont de plus en plus confrontés à ces violences et qui ont besoin de trouver les réponses les plus adaptées aux situations des victimes.

Prisclilla Botrel, bâtonnière de l'ordre des avocats des Hautes-Alpes revient sur l'importance de cet événement de partage : « Maître Anais Clément Gabella et la Commission Victime se sont beaucoup investis pour organiser cet événement. C'était à la fois une formation destinée aux avocats du 04-05, mais surtout un échange entre de nombreux professionnels qui se croisent souvent dans le cadre de leur travail. Je souhaitais que l'on puisse avoir des échanges d'expérience un peu plus confidentiels et que chacun reparte en se sentant enrichi des connaissances des autres. C'est un sujet dont tout le monde doit se saisir ! »

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Aurore Boyard, avocate au barreau de Toulon, experte en VIF et spécialiste

en droit de la famille, des personnes et du patrimoine et Kheira Guernan, psychologue clinicienne, ont animé les échanges à partir d'un cas pratique afin de mettre en lumière différentes solutions à apporter : « On aborde tous les problèmes auxquels on est confronté, que l'on soit avocat ou psychologue, dans le cadre de la procédure. On réfléchit ensuite tous sur nos pratiques » explique Aurore Boyard.

Un partage d'expérience qui a permis de mettre en avant des solutions innovantes pour la prise en charge de victimes de violences : « J'ai pu parler des outils que nous avons créés dans le Var notamment sur l'hébergement pérenne et sur le circuit court dans la délivrance des aides légales et extra-légales par la CAF », la question du logement des victimes étant souvent un frein majeur dans la protection de ces dernières.

Le bouton **Monsherif** a été présenté, un dispositif discret, géolocalisable, qui permet notamment d'alerter des proches en cas de danger.

L'avocate est revenue sur « un revirement de situation majeur en termes de jurisprudence par la cour de cassation » qui concerne le droit de la preuve, depuis décembre 2023 : « Cela permet à une victime d'apporter des preuves qui auparavant étaient considérées comme illégales : la retranscription d'un enre-



Environ 70 professionnels ont échangé autour de la problématique des VIF

gistrement téléphonique ou vidéo qui se passe dans le cercle intrafamilial et à l'insu du conjoint. On considère désormais que le droit à la vie est plus important que le droit au respect de la vie privée. Donc à partir du moment où il y a des violences physiques, des menaces de mort, ou des strangulations, on admet que cela puisse être filmé sans que le conjoint le sache ».

ENTENDRE LA PAROLE DE L'ENFANT

Lors de ce séminaire, la principale demande qui a été faite à Kheira Guernan portait sur la parole de l'enfant : « Comment on peut l'entendre, au regard de l'âge de l'enfant, de l'accompagnement en expertise et ensuite en thérapie ». Contexte de violence familiale, carence éducative ou affective, les passages à l'acte violent chez l'enfant posent la question du climat dans lequel il évolue et la possibilité financière de pouvoir se faire suivre par des psychologues : « En France il y a les centres médico-psychologiques mais les collègues sont débordés. Il y a les libéraux mais pour les revenus les plus précaires, il est difficile de payer des consultations toutes les deux semaines. Il y a les dispositifs mis en place par l'État concernant les psychologues mais ils ne correspondent pas aux attentes de la profession. Ces gamins et adultes ne disposent finalement que de peu de moyens pour accéder aux psys ! », confirme Keira Guernan.

Comme certains de ses collègues Kheira reçoit bénévolement 10 personnes par mois, « au bout d'un moment si nous les professionnels on pallie les carences sociétales du gouvernement ce n'est pas possible. Il faut repenser la place de la personne victime qui veut ac-

céder aux soins. Ce sera plus simple pour les professionnels de santé et pour les personnes ».

La psychologue prend à cœur la situation des enfants placés : « La vulnérabilité de ces enfants est exacerbée. Dans leur accompagnement, ce qui me pose problème en tant que psy, c'est qu'ils n'ont pas d'avocats pour faire entendre et porter leur parole. Ils ont des éducateurs, des assistants sociaux, des infirmiers qui font un travail remarquable, beaucoup de gens épuisés mais impliqués. Je trouve que même si le juge des enfants est là pour leur intérêt, les parents des gamins ont un avocat, alors que les enfants ont un psychologue et sont placés. Il y a quelque chose qui ne va pas au moment où l'on dit aux enfants de libérer leur parole, on ne l'entend pas ».

Emmanuelle Orta, bâtonnière des Alpes de Hautes Provence pose un bilan positif sur cette rencontre : avocat, forces de l'ordre, associations d'aide aux victimes, au droit des femmes, les coordinateurs d'accès au droit, des personnels de santé, la CAF, un vecteur important pour les aides financières pour des victimes de VIF : « Il faut que les professionnels s'emparent des outils qui existent, on a trop souvent banalisé les violences intrafamiliales dans notre société, et il y a une culture judiciaire qui était restée dans la banalisation. Le but est de dire qu'il y a des outils et des évolutions de la loi qui nous permettent effectivement de s'emparer de cette défense des victimes ».

Anna Fréjus

LA VIOLENCE DES MINEURS

Questionnée sur la recrudescence des faits de violence causées par des mineurs, Aurore Boyard revient sur les conséquences d'une société violente : « C'est un problème sociétal, il faudrait qu'il se règle dès la prise en charge des tout-petits si on veut que les générations futures soient moins violentes. Un travail qui doit se faire en commun, sur la parole de l'enfant, il faut que tout le monde soit conscient de ces enjeux sociétaux, ce ne sont pas des faits divers, la violence intrafamiliale touche tous les milieux sociaux ».

Le rôle des parents : « Il y a des enfants qui ont des carences éducatives, il faut pouvoir le détecter le plus tôt possible. Au niveau des statistiques on sait que 100% des auteurs de violences ont vécu des violences, mais 100% des enfants violentés ne reproduisent pas ces violences : il y a des enfants qui sont résilients, ça devrait nous inciter à réfléchir tout simplement au rôle des parents. Bannir la violence, qu'elle soit physique ou psychologique. Certains jeunes y sont exposés dès le plus jeune âge. On voit des enfants de 5, 6 ou 7 ans qui sont à minuit, une heure du matin dehors avec leur grand frère ou grande sœur et qui voient des choses qu'ils ne devraient pas. Pour eux, ça devient normal alors que non, ce n'est pas un mode de fonctionnement normal ». A l'heure où le débat sur le couvre-feu des mineurs est au cœur de l'actualité, l'éducation reste l'un des piliers essentiels au bien-vivre ensemble.